



LE MERCREDI 5 FÉVRIER 2014

PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

COMTÉ DE PAPINEAU

À une séance extraordinaire du comité exécutif de la susdite commission scolaire tenue à la bibliothèque de l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau, située au 378 A, rue Papineau, à Papineauville, le mercredi 5 février 2014, à 18 h, à laquelle sont présents :

Jacques D'Août  
Cécile Gauthier  
Dany Ouellet

Jocelyn Fréchette  
Sylvain Léger  
France Turcotte

**Absent**

Marc Beaulieu

**Représentants du comité de parents :**

Mathieu Dupont

Sylvain Tremblay

**Sont également présents :**

Raynald Goudreau, directeur général  
Jasmin Bellavance, secrétaire général  
Nathalie A. Charette, directrice des ressources matérielles, financières et du transport scolaire  
Jacinthe Brière  
René Langelier  
Raymond Ménard  
Carl G. Simpson

Le vice-président déclare la séance ouverte.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**RÉSOLUTION 36-CE (2013-2014)**

Il est proposé par madame la commissaire Cécile Gauthier;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 NOVEMBRE 2013**

**RÉSOLUTION 37-CE (2013-2014)**

Il est proposé par monsieur le commissaire Dany Ouellet;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 27 novembre 2013 soit adopté tel que présenté et que le secrétaire général soit exempté d'en faire la lecture, les commissaires ayant reçu une copie au moins six heures avant la séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU 17 DÉCEMBRE 2013**

**RÉSOLUTION 38-CE (2013-2014)**

Il est proposé par madame la commissaire France Turcotte;



QUE le procès-verbal de la séance ajournée du comité exécutif du 17 décembre 2013 soit adopté tel que présenté et que le secrétaire général soit exempté d'en faire la lecture, les commissaires ayant reçu une copie au moins six heures avant la séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Messieurs Mathieu Dupont et Sylvain Tremblay prennent leur siège, il est 18 h 05.

**CONTRAT D'ACQUISITION ET D'UTILISATION RELATIF À LA TÉLÉPHONIE CELLULAIRE**

**RÉSOLUTION 39-CE (2013-2014)**

Attendu que le contrat de téléphonie cellulaire prendra fin en avril 2014;

Attendu l'appel d'offres sur invitation du 24 janvier 2014;

Attendu l'offre reçue et ouverte :

Télus Mobilité ..... 63 792,00 \$  
105, 630 boulevard René-Lévesque Ouest, 22e étage, Montréal (Québec) H3B 1S6

Bell Mobilité ..... Pas soumissionné  
200, boulevard Bouchard, Dorval (Québec) H9S 5X5

Attendu que les appareils choisis correspondent aux besoins de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées et de ses utilisateurs;

Attendu qu'une directive d'utilisation des téléphones cellulaires sera distribuée et signée par chaque utilisateur d'un téléphone cellulaire;

Attendu que l'entente est d'une durée de 30 mois avec une période de renouvellement de 30 mois;

Attendu que si la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées se prévalait de son option de renouvellement, tous les appareils seraient changés;

Attendu que le coût estimé du contrat est environ 63 792,00 \$, pour 30 mois, en fonction des dispositions prévues à l'appel d'offres;

Attendu qu'il s'agit d'une entente permettant à la CSCV d'ajouter ou de retrancher des appareils selon ses besoins;

Attendu que dans pareilles éventualités, les coûts seront ajustés en conséquence;

Attendu les discussions des membres du comité relatif aux affaires financières et matérielles lors de leur rencontre du 28 janvier 2014;

Attendu la recommandation de la directrice des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général.

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Léger;

QUE la soumission de la firme Télus soit acceptée pour une entente de 30 mois débutant au plus tard le 17 avril 2014 et cela conformément au devis daté du 8 janvier 2014.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE MÉCANIQUE ET ÉLECTRIQUE POUR LE  
REEMPLACEMENT DE LA CHAUDIÈRE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE LOUIS-JOSEPH-PAPINEAU, À  
PAPINEAUVILLE – ADJUDICATION**

**RÉSOLUTION 40-CE (2013-2014)**

Attendu l'appel d'offres sur invitation 2013RDE1310CH01 pour les services professionnels en ingénierie mécanique et électrique pour le remplacement de la



chaudière de l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau, à Papineauville, la faisant passer d'une source d'énergie à l'huile vers la biomasse (granules);

Attendu l'ouverture des soumissions effectuée le 8 janvier 2014;

Attendu les offres reçues et ouvertes :

Martin Roy et Associés .....Conforme  
1805, chemin d'Oka, Deux-Montagnes (Québec) J7R 1N

Bouthillette Parizeau inc. ....Conforme  
430, boulevard de l'Hôpital, bureau 210, Gatineau (Québec) J8V 1T7

Pageau, Morel et associés inc.....Aucune soumission reçue  
365, boulevard Gréber, bureau 302, Gatineau (Québec) J8T 5R3

Attendu que le comité de sélection s'est réuni le 16 janvier 2014;

Attendu que le comité de sélection a accordé, en fonction de la grille d'évaluation retenue, la notation la plus élevée à la firme Martin Roy et Associés inc.;

Attendu la recommandation formulée par le comité de sélection;

Attendu que le financement de ce projet provient du MÉLS dans le cadre de la mesure « Résorption du déficit d'entretien »;

Attendu la recommandation de la directrice des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Léger;

QUE le contrat pour les services professionnels en ingénierie mécanique et électrique pour le remplacement de la chaudière à l'huile par une chaudière utilisant la biomasse (granules), à l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau, à Papineauville, soit adjugé à la firme Martin Roy et Associés inc. en fonction des tarifs d'honoraires définis au *Décret des ingénieurs* pour lesdits travaux.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>FACTURATION RELATIVE À L'ACHAT D'ORDINATEURS PORTABLES – AUTORISATION DE PAIEMENT</b>
--

### **RÉSOLUTION 41-CE (2013-2014)**

Attendu que le Service des technologies de l'information a procédé à l'achat d'ordinateurs portables;

Attendu que cet achat est effectué auprès d'un fournisseur retenu lors de l'appel d'offres regroupé des commissions scolaires pour l'achat de matériel informatique;

Attendu qu'en vertu de l'alinéa 4.1 de l'article 7.3 du Règlement relatif à la délégation des fonctions et des pouvoirs (C.C.r 43 2013), la responsabilité d'approuver le paiement d'une facture d'un montant entre 50 000 \$ et 100 000 \$ revient au comité exécutif;

Il est proposé par madame la commissaire France Turcotte;

QUE ce comité exécutif autorise le paiement de la facturation afférente à l'achat d'ordinateurs portables au montant de soixante-trois-mille-huit-cent-cinquante-deux dollars (63 852.52 \$) taxes incluses.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



**RADIATION DE TAXE SCOLAIRE**

**RÉSOLUTION 42-CE (2013-2014)**

Attendu les démarches effectuées par le Service des ressources financières afin de récupérer les sommes dues;

Attendu que tous les dossiers énumérés sur la liste ont fait l'objet de procédures de recouvrement par l'huissier mandaté par la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées;

Attendu la valeur foncière de ces propriétés, les déboursés à prévoir pour récupérer les sommes dues et les problèmes de titres de certaines propriétés, la commission scolaire ne retirerait aucun bénéfice d'une vente de ces propriétés sous le contrôle de la justice;

Attendu que tous ces comptes à recevoir remontent à plusieurs années;

Attendu la recommandation des membres du comité relatif aux affaires financières et matérielles lors de leur rencontre du 28 janvier 2014;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par madame la commissaire France Turcotte;

QUE la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées procède à la radiation des sommes à percevoir en capital au montant de 446,96 \$ ainsi que des montants de frais et d'intérêts ajoutés pour ces mêmes années, jusqu'à la date du suivi de la présente résolution. Ce montant se répartit comme suit :

No dossier	Total
7785	103,25 \$
4316	16,77 \$
4842	97,83 \$
7743	18,21 \$
9609	59,42 \$
9802	8,62 \$
9610	37,06 \$
9563	62,81 \$
16514	80,68 \$
37748	3,17 \$

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**RÉSOLUTION 43-CE (2013-2014)**

Il est proposé par madame la commissaire France Turcotte;

QUE la séance soit levée.

La prochaine rencontre aura lieu le mercredi 26 février 2014, à 18 heures, à la salle des commissaires, située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Il est 18 h 21.

**Jocelyn Fréchette,**  
Vice-président du comité exécutif

**Jasmin Bellavance,**  
Secrétaire général